

## France Active Garantie (FAG)

La Garantie France Active est une garantie institutionnelle qui vient cautionner le prêt bancaire à hauteur de 65% de son montant. Cette garantie permet de limiter, voire de supprimer, le recours à des cautions personnelles, familiales ou amicales.

La Garantie France Active peut être couplée à d'autres financements (prêt d'honneur, PCE...) et intervenir en co-garantie avec d'autres organismes.

### Bénéficiaires

Toutes entreprises créées par des personnes sans emploi ou en situation de précarité économique, pour lesquelles l'obtention d'un prêt bancaire est conditionnée à des garanties qu'elles ne sont pas en mesure d'apporter.

### Caractéristiques

- La Garantie France Active est mise en place sur un **prêt bancaire d'une durée minimale de 2 ans**.
- Le montant maximum garanti s'élève à **65% du montant du prêt**, avec un **montant garanti de 45 000 € maximum** et pour une durée n'excédant pas 5 ans.
- Sa mise en place coûte **2% du montant garanti, payable en une fois** à sa mise en place. (Ex : pour un prêt de 15 000 €, garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195€).
- La mise en place de la Garantie France Active nécessite que les cautions personnelles demandées par la banque n'excèdent pas 50% du montant du prêt.

### Cible d'entreprises

La garantie s'applique sur tout type d'entreprise et pour tout type de projet en création à l'exception :

- des projets exclusivement basé sur une activité de commerce international (export),
- des activités de nuit (bars, discothèques, casino, etc...)
- des projets exploitant la crédulité des clients

### Procédure

Pour faire une demande d'intervention en garantie, un **dossier de demande de financement** est à retirer dans les bureaux de RDI uniquement à l'issue d'une participation à une réunion d'information collective.

Ce dossier est à nous retourner dûment rempli en y ajoutant tout document susceptible de faciliter la compréhension de votre projet. Après une première étude de votre dossier, un chargé de mission vous contacte pour un **rendez-vous individuel** qui sera l'occasion de valider avec vous votre demande ainsi que la faisabilité économique et financière de votre projet.

Votre demande est accordée lors **d'un passage en comité d'engagement**. La mise en place de la garantie se fait en partenariat avec la banque et l'intervention de France Active.

---

Pour toute information, merci de prendre contact avec nous par téléphone.